



**PRÉFÈTE  
DU PUY-DE-DÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE  
VOLET ADAPTATION  
CAHIER DÉPARTEMENTAL - PUY-DE-DÔME**



# ... ÉDITORIAL



Anne FRACKOWIAK-JACOBS  
Préfète du Puy-de-Dôme

La nécessaire transition écologique de la société est un défi majeur de nos générations : État, collectivités, entreprises, associations, citoyens, chacun doit agir dès à présent face à l'urgence climatique et environnementale.

La démarche de planification écologique vise à construire collectivement un plan d'actions partagé, cohérent, adapté aux spécificités de nos territoires.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la lutte contre l'érosion de la biodiversité et la préservation des ressources naturelles constituent des volets de la transition écologique sur lesquels nous avons axé nos travaux de planification en 2024.

Mais nous savons que le changement climatique est une réalité installée, et que ses effets (chaleur extrême, sécheresses, événements climatiques intenses) se manifestent sur l'ensemble du territoire avec des impacts forts, notamment humains et économiques. C'est pourquoi il est important d'agir et de nous adapter aux effets du changement climatique par des actions concrètes et opérationnelles. Il importe désormais de nous mettre en action pour intégrer, chacun à notre niveau, dans nos secteurs d'activités et dans nos territoires, l'adaptation au changement climatique dans nos stratégies, dans nos projets, dans nos pratiques. Cette nécessaire adaptation est au cœur de nos travaux en 2025, et vient compléter la première version de notre feuille de route élaborée en 2024.

La COP adaptation du Puy-de-Dôme a été un moment riche d'échanges entre les partenaires présents. La matière produite lors des travaux menés en ateliers a permis de faire ressortir des priorités d'adaptation et des propositions d'actions présentées dans le présent cahier.

Par son apport en ingénierie et en moyens financiers, l'État est présent aux côtés de l'ensemble des parties prenantes pour faire le « pas d'après » et concrétiser les ambitions partagées.

## LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE MENÉE DANS LE DÉPARTEMENT

Les travaux de la COP sur l'adaptation au changement climatique viennent compléter les volets atténuation et préservation de la feuille de route de la planification écologique.



COP départementale du 16 septembre 2025 à Clermont-Ferrand

### *Une dynamique collective ancrée dans les territoires*

Après une première année de co-construction, la feuille de route « planification écologique » régionale et sa déclinaison à l'échelle de notre département ont été publiées le 31 janvier 2025.

[La planification écologique en Auvergne-Rhône-Alpes Feuille de route 2024-2030](#)



[Cahier départemental atténuation et préservation des ressources – Puy-de-Dôme](#)



Ces deux documents constituent les livrables du travail collectif qui a associé en 2024 plus de 2 000 acteurs issus de tous les horizons : collectivités, entreprises, associations, institutions, citoyens.

Ils fixent la trajectoire régionale et départementale de la transition écologique autour de deux grands piliers – **l'atténuation du changement climatique et la préservation des ressources naturelles** – et déclinent **26 défis** et **une centaine d'actions prioritaires** à l'échelle régionale. Ces objectifs ont été **transposés à l'échelle de notre département pour répondre à nos spécificités locales.**

Les premiers résultats sont tangibles : la majorité des filières industrielles ont réduit leurs émissions de CO<sub>2</sub> ; des projets de désimperméabilisation, de rénovation énergétique, de décarbonation industrielle ou encore de protection de la biodiversité ont vu le jour dans les territoires de notre département.

En 2024, **plus de 2 milliards d'euros** de financements de l'État ont ainsi soutenu ces projets à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, illustrant la montée en puissance des investissements publics et privés pour accélérer la transition.

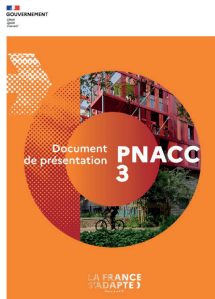
**En 2025, la planification écologique franchit une nouvelle étape** : les efforts d'atténuation et de préservation doivent désormais s'intensifier, avec un suivi renforcé et une mobilisation élargie. Des indicateurs de pilotage ont été créés pour suivre la mise en œuvre des défis, tandis que de nouveaux chantiers transversaux sur l'emploi, les compétences et le financement de la transition ont été lancés. Le pilotage s'appuie sur les instances régionales et départementales existantes, garantissant cohérence et continuité dans l'action publique.

Retrouver les [indicateurs COP](#) :



## Un troisième pilier : l'adaptation au changement climatique

L'année 2025 marque également un tournant avec le lancement du **volet adaptation** de la planification écologique.



Ces travaux prolongent ceux menés en 2024 sur l'atténuation et la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, et permettent de décliner localement le **3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC3)** et la **Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation (TRACC)**.

L'objectif pour notre département : anticiper les impacts du réchauffement déjà en cours et renforcer la résilience des territoires, tout en articulant adaptation et atténuation. Car ces deux fronts sont indissociables : réduire les émissions limite les risques futurs, mais il faut aussi adapter dès maintenant les territoires pour protéger les populations et les écosystèmes.

[PNACC3](#)



## Une méthode participative et territorialisée

Pour bâtir le volet adaptation de la feuille de route, les services de l'État ont déployé une large concertation tout au long de 2025 :

- Un **webinaire régional** en avril a réuni près de 500 participants, marquant le lancement de la démarche d'acculturation aux enjeux climatiques.
- **6 réunions régionales thématiques** (santé, économie/industrie, habitat, infrastructures, etc.) ont permis de partager les connaissances, d'identifier les défis et de définir les premières actions sectorielles.
- Enfin, une **vingtaine de réunions départementales**, organisées sous l'égide des préfets de département, ont permis de décliner localement les priorités d'adaptation et d'élaborer **12 cahiers départementaux**, intégrés à la feuille de route régionale.

Dans le département du Puy-de-Dôme, les acteurs du territoire ont été réunis, le 16 septembre 2025, pour partager le diagnostic de vulnérabilité, définir les priorités locales et partager les actions d'adaptation.

Lors de cette réunion, nous avons pu partager de l'information (point d'étape de la démarche, présentation du PNACC3 et éléments prospectifs d'évolution du climat) afin de faire prendre conscience aux acteurs locaux de la nécessité d'agir et mener une réflexion collective sur les enjeux locaux à travers **huit ateliers thématiques proposés** : agriculture, aménagement, bâtiment, économie et tourisme, infrastructures et transports, patrimoine naturel, risque et santé. Cette réunion a également permis d'esquisser des premières pistes d'actions pour renforcer la résilience de notre territoire face aux impacts du changement climatique. Elle a réuni **près de 200 participants** : parlementaires, collectivités (communes, EPCI, PNR, SCoT), structures territoriales (agence d'urbanisme, CAUE, CEN, etc.), chambres consulaires, associations, acteurs économiques (entreprises, assureurs, banques, syndicats, etc.) et services et opérateurs de l'État.

La méthode participative utilisée dans le département a reposé sur trois étapes :



## LE CLIMAT EN 2050 DANS LE PUY-DE-DÔME

Source : données TRACC issues du [portail DRIAS](#) et accessibles à l'échelle des communes via [Climadiag Commune](#)

Les données du portail DRIAS (Donner accès aux scénarios climatiques Régionalisés français pour l'Impact et l'Adaptation de nos Sociétés et environnements) sont basées sur un scénario TRACC de +2,7 °C en 2050 et +4 °C en 2100 pour la **France métropolitaine** depuis la période pré-industrielle.

Pour chaque paramètre ci-dessous, la valeur présentée pour l'horizon TRACC 2050 est une **valeur médiane** (sauf précision contraire) issue de 17 modèles, et correspond non pas à la valeur attendue pour l'année 2050, mais à la valeur en moyenne sur une période de 20 ans autour de 2050.

### Évolution de la température moyenne annuelle

#### Observation entre les périodes 1961-1990 et 2015-2024 :

L'évolution de la température moyenne annuelle sur le département est équivalente à celle observée sur la région Auvergne-Rhône-Alpes (+0,03 °C) et est un peu plus marquée que sur la France métropolitaine (+0,17 °C).

#### Évolution projetée entre la période 1976-2005 et l'horizon TRACC 2050 :

Il est projeté une augmentation de la température moyenne annuelle pour le département de +2,25 °C.

#### Différence de température moyenne entre les périodes 1961-1990 et 2015-2024

+2.09 °C à l'échelle du Puy-de-Dôme  
+2.21 °C à Clermont-Ferrand

#### Projection de différence de température moyenne entre la période 1976-2005 et l'horizon TRACC 2050 (valeur médiane)

+2.25 °C à l'échelle du Puy-de-Dôme  
+2.25 °C à Clermont-Ferrand

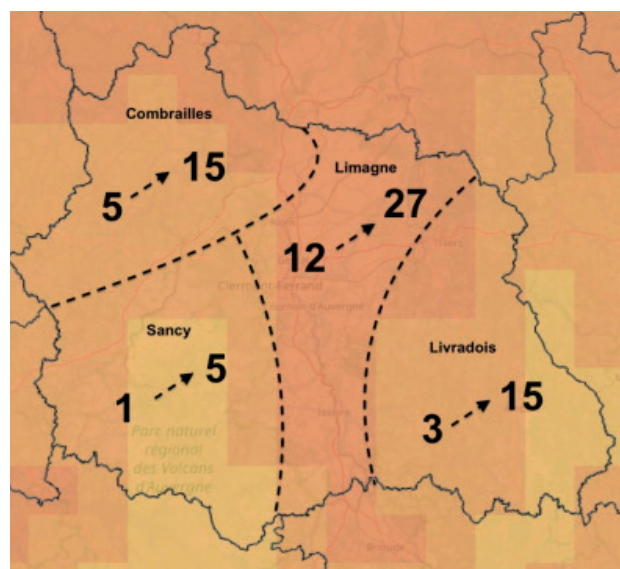
#### Nombre moyen de jours dits « chauds » avec une température maximale supérieure à 30 °C

#### Observation entre la période 1976-2005 et aujourd'hui :

Le nombre moyen de jours chauds a doublé sur le département.

#### Évolution attendue entre la période 1976-2005 et l'horizon TRACC 2050 :

Le nombre moyen de jours chauds devrait tripler dans le département. Au-delà de la plaine de la Limagne, les Combrailles et le Livradois-Forez seront plus régulièrement impactés.



Évolution du nombre moyen de jours chauds entre la période 1976-2005 et l'horizon TRACC 2050

Nombre moyen de nuits dites « tropicales » avec une température minimale supérieure à 20 °C

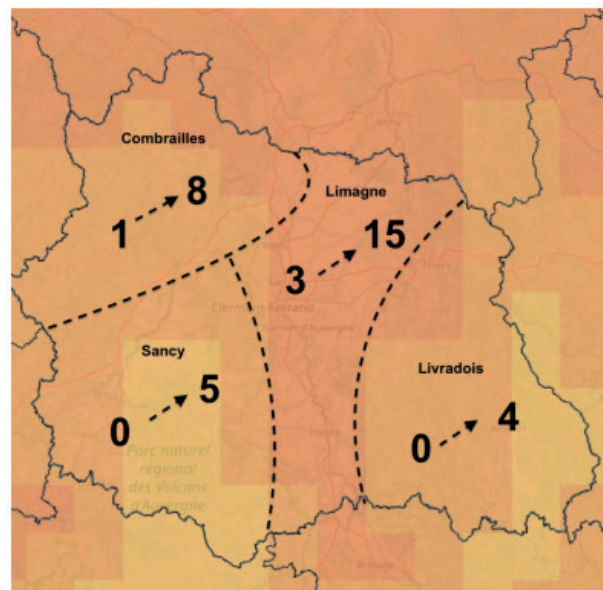
**Observation entre la période 1976-2005 et aujourd'hui :**

Le nombre moyen de nuits tropicales a quadruplé dans le département.

**Évolution attendue entre la période 1976-2005 et l'horizon TRACC 2050 :**

Le nombre moyen de nuits tropicales devrait être multiplié par 8 et donc nettement croître notamment sur les secteurs chauds du département. Les nuits chaudes vont apparaître sur le relief au-dessus de 1000 m également.

Cette évolution du nombre de nuits tropicales et de jours chauds correspondra à une multiplication par plus de 5 du nombre de vagues de chaleur, c'est-à-dire d'épisodes de températures nettement plus élevées que les normales pendant plusieurs jours.



Évolution du nombre moyen de nuits tropicales entre la période 1976-2005 et l'horizon TRACC 2050

## Évolution des cumuls et de l'intensité des précipitations

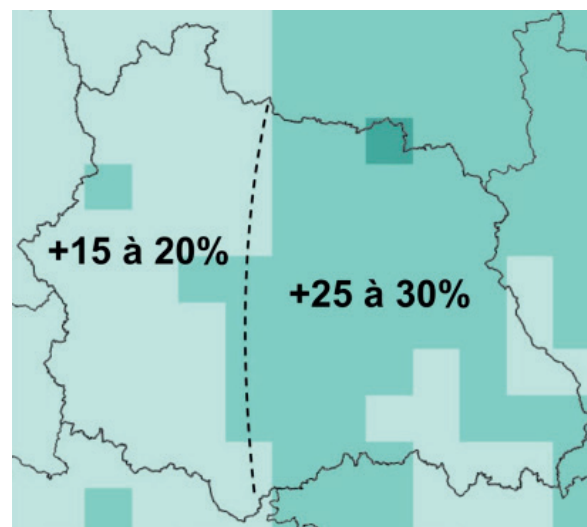
### Évolution des cumuls de précipitations

**Observation ces dernières années :**

Une augmentation de 25 % du nombre d'épisodes de cumuls quotidiens supérieurs à 80 mm a été observée sur le département entre 1961-1990 et 1991-2020.

**Évolution projetée entre la période 1976-2005 et l'horizon TRACC 2050 :**

Il n'est pas prévu de tendance en cumul annuel. Toutefois, en cumul hivernal, une assez nette augmentation est attendue notamment sur la moitié Est du département.



Évolution relative des cumuls hivernaux de précipitations entre la période 1976-2005 et l'horizon TRACC 2050

### Évolution de l'intensité maximale des précipitations

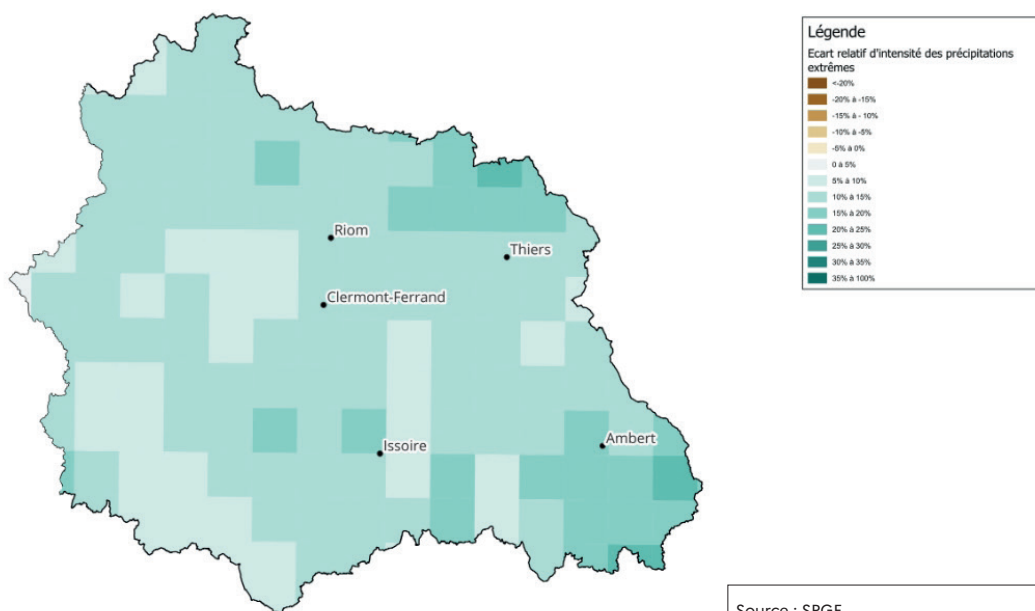
**Observation ces dernières années :**

Les tendances observées en termes d'intensité maximale de précipitations sont non significatives.

**Évolution projetée entre la période 1976-2005 et l'horizon TRACC 2050 :**

Une augmentation de l'intensité maximale quotidienne des précipitations est attendue entre 10 et 15 % en valeur médiane des modèles (et par endroits jusqu'à +30 % en valeur maximale des modèles).

## Écart relatif d'intensité des précipitations extrêmes



Source : SPGE  
Voir document « Cartographie adaptation - guide de prise en main »  
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/SIG  
Avril 2025

## Évolution de l'humidité des sols

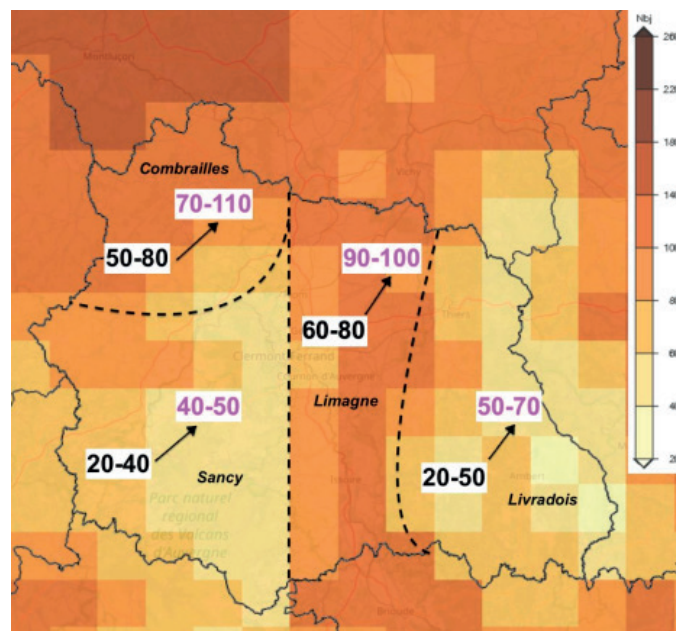
L'humidité des sols est mesurée avec l'indicateur SWI évaluant l'état de la réserve en eau du sol, par rapport à sa réserve optimale (une valeur SWI < 0,4 est considérée comme un sol sec au niveau national).

### Observation entre la période 1976-2005 et maintenant :

Le nombre de jours secs est très variable dans le département, allant de 20 à 40 jours en moyenne sur le Sancy ou le Livradois à près de 90 jours par endroits en Limagne ou au nord-ouest des Combrailles.

### Évolution projetée entre la période 1976-2005 et l'horizon TRACC 2050 :

Il est projeté une augmentation d'une trentaine de jours en valeur médiane (et jusqu'à deux mois en valeur maximale des modèles pouvant porter à près de 150 jours secs en plaine de Limagne en moyenne sur les scénarios les plus pessimistes).



Évolution projetée du nombre de jours secs entre la période 1976-2005 et l'horizon TRACC 2050

### AUTRE RESSOURCE CARTOGRAPHIQUE DISPONIBLE :

- Évolution de la sensibilité au feu de forêt (sensibilité élevée si indice forêt météorologique > 40)

## ● ● ● ENJEUX DU TERRITOIRE ET PRIORITÉS D'ADAPTATION

### Enjeu 1 : Exposition aux fortes chaleurs

Le département du Puy-de-Dôme, comme de nombreux autres territoires en France, est confronté à un enjeu majeur lié aux conséquences du changement climatique : l'exposition aux fortes chaleurs de la population en général et des personnes vulnérables en particulier. Les vagues de chaleur, qui se produisent de plus en plus fréquemment et avec une intensité croissante, représentent un risque important pour la santé et la sécurité des habitants du Puy-de-Dôme, notamment pour les personnes âgées, les enfants, les personnes ayant des problèmes de santé préexistants et celles qui sont exposées à des conditions de vie difficiles.

**Face à ces enjeux, il est essentiel de développer des stratégies d'adaptation et de protection pour réduire leur exposition.** Cela nécessite une approche intégrée, impliquant les acteurs locaux, les autorités publiques, les professionnels de santé et les associations, pour mettre en place des mesures de prévention, de surveillance et d'intervention en cas de vague de chaleur. **Cet enjeu nécessite d'intégrer les démarches d'urbanisme favorable à la santé dans les documents stratégiques d'aménagement et les projets (intégration de la nature en ville, création d'îlots de fraîcheur, revêtement au sol clair, etc.).**



Source : 2026 – Recyclage du foncier – Quartier Saint-Jean - Clermont-Ferrand - (Crédit DDT 63 – Guillaume Auvray)



Source : 2026 – Renaturation – Réaménagement de la place Félix Pérol à Riom (Crédit DDT 63 – Guillaume Auvray)



#### Priorité d'adaptation :

- Adapter l'espace urbain afin de réduire l'exposition de la population aux fortes chaleurs

#### Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 9 : Adapter les logements au risque de fortes chaleurs
- MESURE 13 : Renaturer les villes pour améliorer leur résilience face au changement climatique
- MESURE 14 : Protéger les populations précaires des fortes chaleurs
- MESURE 17 : Renforcer la surveillance et les connaissances des impacts du changement climatique sur la santé
- MESURE 18 : Maintenir la qualité de l'air extérieur lors des vagues de chaleur
- MESURE 23 : Intégrer progressivement la TRACC dans tous les documents de planification publique
- MESURE 30 : Assurer la résilience des transports et des mobilités

## Enjeu 2 : Accroissement des risques liés au changement climatique

Les conséquences du réchauffement climatique, telles que l'augmentation des températures, les précipitations extrêmes, les sécheresses et les événements météorologiques violents, ont des impacts significatifs sur l'environnement, les infrastructures et les populations du territoire.

Les risques naturels liés au changement climatique dans le Puy-de-Dôme sont multiples et variés. Les inondations, les coulées de boue, le ruissellement, les glissements de terrain, les retraits-gonflements des argiles et les incendies de forêt sont autant de menaces qui pèsent sur les communautés locales et les activités économiques. Ces menaces peuvent causer des dégâts importants aux infrastructures, aux habitations, aux entreprises et aux réseaux de transport. Les conséquences peuvent être amplifiées par la topographie du département, avec des vallées et des montagnes qui peuvent canaliser les eaux et les vents, augmentant ainsi les risques de catastrophes et une faible conscience du risque compte tenu de l'absence d'événements marquants récents sur notre département.

**Face à l'accroissement des risques naturels liés au changement climatique, il est essentiel de renforcer les stratégies de prévention, de prévision et de gestion des risques.**

L'objectif est ainsi de réduire la vulnérabilité du Puy-de-Dôme aux risques naturels liés au changement climatique, de protéger les populations et les biens et de préserver l'environnement et les écosystèmes du département.

Cela nécessite une approche intégrée, pour mieux comprendre les risques, anticiper les événements et mettre en place des mesures de protection et de résilience.

Cela passe également par la mise en place de politiques et de plans d'action efficaces, la sensibilisation et la formation des acteurs locaux, ainsi que la mobilisation de ressources et de financements pour soutenir les efforts de prévention et de gestion des risques.

Enfin, le partage des connaissances et des ressentis est nécessaire pour développer une culture de l'adaptation, notamment dans les domaines de l'aménagement, des infrastructures, de la santé, des risques, de l'économie et du tourisme.



Source Mai 2023 – Champeix – Ruissellement suite à un orage  
(Crédit DDT 63)

**Cet enjeu requiert l'élaboration de diagnostics partagés, l'information large de la population et la mobilisation collective des acteurs.**



### Priorité d'adaptation :

- **Acculturer les populations et l'ensemble des acteurs du territoire aux risques liés au changement climatique et aux leviers mobilisables pour y faire face**

### Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 1 : Renforcer le fonds Barnier pour accélérer les démarches de prévention des territoires et mieux protéger la population
- MESURE 2 : Maintenir la possibilité pour chacun de s'assurer contre les risques naturels en modernisant notre système assurantiel
- MESURE 3 : Protéger la population des inondations en adaptant la politique de prévention des risques
- MESURE 7 : Se préparer à l'augmentation attendue des incendies de forêt et de végétation
- MESURE 29 : Accompagner les conséquences du changement climatique sur notre système de santé
- MESURE 33 : Mobiliser tous les secteurs économiques : intégrer l'adaptation au changement climatique dans les stratégies des entreprises
- MESURE 35 : Accompagner l'adaptation du tourisme

## Enjeu 3 : Adaptation des systèmes de production agricoles et forestiers

Le département du Puy-de-Dôme est caractérisé par une grande diversité de paysages et d'écosystèmes (forêts et zones agricoles), avec notamment les Combrailles, les Monts Dore, la chaîne des Puys, les coteaux et faille de Limagne, la plaine de la Limagne, le Livradois, les bois noirs et les Monts du Forez. Cette richesse environnementale est à la fois une opportunité et un défi pour les systèmes de production agricoles et forestiers locaux.

Dans un contexte de changement climatique et d'évolution des conditions environnementales, les systèmes de production agricoles et forestiers du Puy-de-Dôme doivent s'adapter pour maintenir leur viabilité et leur durabilité. Les agriculteurs et les forestiers doivent faire face à des défis tels que la gestion de l'eau avec les périodes prolongées de sécheresse, la protection des sols (choix des cultures pour l'agriculture et des essences pour les forêts), la protection de la biodiversité (maintien des haies et des zones humides) et la résilience aux événements climatiques extrêmes.

**L'adaptation des systèmes de production agricoles et forestiers dans le Puy-de-Dôme est un enjeu majeur pour plusieurs raisons.** Tout d'abord, l'agriculture et la foresterie sont des secteurs économiques importants pour le département, contribuant significativement à l'emploi et à la richesse locale. Ensuite, la production agricole et forestière est essentielle pour la sécurité et la souveraineté alimentaire et la fourniture de produits de base tels que le bois ou la biomasse.

**Pour relever ce défi, il est nécessaire de développer des stratégies d'adaptation innovantes et durables, qui prennent en compte les spécificités**

### **du territoire et les besoins des acteurs locaux.**

Dans ce contexte, il est essentiel de poursuivre la mobilisation des acteurs locaux, des collectivités et des organisations professionnelles pour travailler ensemble à la définition et à la mise en œuvre de solutions adaptées aux besoins du Puy-de-Dôme. L'étude sur l'Adaptation des Pratiques Culturelles au Changement Climatique (AP3C) conduite par les chambres d'agriculture à l'échelle du Massif Central est un sillon tracé dans lequel inscrire la stratégie.

**L'objectif est de créer un système de production agricole et forestier plus durable, plus résilient et plus compétitif, qui contribue à la prospérité économique et environnementale du département.**



Source : Juin 2024 – Sapins pectinés et d'autres essences (douglas, pins) dans le Puy-de-Dôme (Crédit Lionel Vanhulle ONF)



### **Priorité d'adaptation :**

- **Faire évoluer les systèmes de production agricoles et forestiers pour les rendre plus résilients face au changement climatique**

### **Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique**

- MESURE 36 : Développer les connaissances, former et anticiper les conséquences du changement climatique dans le secteur agricole et l'industrie agro-alimentaire
- MESURE 37 : Accompagner les exploitations agricoles, les filières et l'industrie agro-alimentaire face aux aléas climatiques et engager la transition vers des modèles résilients et bas carbone
- MESURE 38 : Assurer la résilience des forêts, des services associés et de l'économie de la filière bois

## Zoom sur la gestion de la ressource en eau

Cette thématique demeure un enjeu majeur pour le Puy-de-Dôme, à la fois structurant et transversal. Toutefois, elle a fait l'objet d'une fiche spécifique dans le cahier départemental de la COP atténuation de 2024. Ces actions devront être confortées par le prisme adaptation sur les réflexions et priorisations à conduire sur cette thématique.

De plus, une conférence départementale le 17 octobre 2024, organisée par le préfet et le président du conseil départemental, a été l'occasion d'une mobilisation des acteurs de l'eau dans le département. Elle a permis d'échanger sur les enjeux cruciaux et d'engager les réflexions sur les solutions pour une gestion durable de la ressource.

L'ensemble des documents produits sont disponibles ci-après : le [guide](#) du participant, et le [communiqué de presse](#) de l'évènement.

De ce travail, la préfète a extrait les actions prioritaires à mettre en œuvre, en veillant à assurer le lien avec les politiques nationales et régionales, notamment plan eau et plan national d'adaptation au changement climatique. Cet exercice de synthèse et de mise en cohérence a abouti à une stratégie régionale sur la gestion de la ressource en eau validée en décembre 2025.

Pour répondre aux priorités d'adaptation développées ci-dessus, 7 actions prioritaires ont été déterminées collectivement pour adapter le département du Puy-de-Dôme au changement climatique. Elles sont précisées dans les fiches actions qui suivent.

### Légende des fiches actions



action 2024 modifiée



action contribuant au volet adaptation



action contribuant au volet atténuation



action contribuant au volet préservation



**PUY-DE-DÔME**

# **LES ACTIONS DÉPARTEMENTALES**

Priorité  
d'adaptation

Adapter l'espace urbain afin de réduire l'exposition de la population aux fortes chaleurs

## ACTION

### ADAPTER LES BÂTIMENTS PUBLICS ET PRIVÉS POUR FAIRE FACE AUX PÉRIODES DE FORTES CHALEURS (CONFORT D'ÉTÉ)

#### Pilotes

- Propriétaires (publics ou privés)
- Gestionnaires de bâtiment

#### Contributeurs

- Professionnels du bâtiment (maîtres d'œuvre, spécialistes, fabricants de matériaux et solutions, et entreprises de construction)
- Pouvoirs publics
- ANAH
- Banques (aide à l'investissement)
- Fournisseurs d'énergie



#### Mise en œuvre



2026 / 2030






Impact



Faisabilité



#### Description de l'action

-  Bien connaître son patrimoine et son niveau de vulnérabilité face aux épisodes de fortes chaleurs
-  Informer les usagers et inciter des comportements et des habitudes favorisant le confort thermique en complément des solutions techniques
-  Adapter l'usage des bâtiments, dont les horaires d'utilisation afin d'éviter les périodes les plus chaudes de la journée
-  Stimuler les investissements en apportant une aide financière pour réduire le reste à charge
-  Rénover thermiquement les bâtiments (atténuation du changement climatique) sans compromettre le « confort d'été »

#### Indicateurs de suivi



- À définir en 2026

#### Conditions de succès

- Stabiliser dans le temps les politiques publiques pour donner de la visibilité aux investisseurs et aux banques
- Sensibiliser la population pour l'inciter à adapter son patrimoine et adopter de bonnes habitudes d'usage
- Sensibiliser et faire monter en compétences les professionnels

#### Besoins de court terme pour accélérer

- Mettre en place une fermeture préventive des bâtiments : volets fermés dès 8h sur façades est/ouest/sud et aération nocturne (free cooling)
- Installer des brasseurs d'air, des films solaires et végétaliser les bâtiments

Priorité d'adaptation

Adapter l'espace urbain afin de réduire l'exposition de la population aux fortes chaleurs

**ACTION**



## PROTÉGER LES USAGERS DES DIFFÉRENTS RÉSEAUX DE TRANSPORT ET LE MATÉRIEL ROULANT POUR L'ENSEMBLE DE LA CHAÎNE DE DÉPLACEMENT

### Pilotes

- Communes
- Intercommunalités
- Conseil départemental
- Conseil régional

### Contributeurs

- État
- Syndicats de transports
- Entreprises
- ARS
- Propriétaires
- Riverains et usagers
- Fédération nationale des associations d'usagers des transports
- CEREMA



### Mise en œuvre



2026 / 2030

Impact ★★★★★  
Faisabilité ★★★★★

### Description de l'action



Garantir que les mobilités alternatives à la voiture solo qui se développent pour décarboner la chaîne de déplacement soient adaptées aux épisodes de chaleurs extrêmes (aménagement de l'espace public et des systèmes de transports publics)



Concevoir, exploiter et entretenir les infrastructures, réseaux et matériels de transports pour qu'ils soient adaptés aux épisodes de chaleurs extrêmes et garantissent l'accueil des usagers les plus sensibles



Promouvoir des solutions d'aménagement, d'investissement et d'entretien favorisant le recours aux solutions fondées sur la nature, intégrant des services aux usagers pensés au regard des vagues de chaleur



### Indicateurs de suivi



- À définir en 2026

### Conditions de succès

- Prendre en compte la prospective climatique lors des études amont
- Mobiliser le financement local ainsi que les aides et subventions nationales
- Disposer de la connaissance des outils et de l'achat public du schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER)
- Capitaliser/valoriser/diffuser les résultats aux diverses échelles territoriales (locales, régionales, nationales)

### Besoins de court terme pour accélérer

- Coordonner les plans de gestion de crise entre les différents secteurs
- Mettre en place des plans de gestion des conséquences du dérèglement climatique
- Optimiser et renforcer les dispositifs d'alerte en amont des événements météorologiques majeurs

Priorité d'adaptation

Acculturer les populations et l'ensemble des acteurs du territoire aux risques liés au changement climatique et aux leviers mobilisables pour y faire face

## ACTION

**TRAVAILLER SUR LA « CULTURE DU RISQUE », NOTAMMENT SUR LES RISQUES INONDATION ET RUISSELLEMENT, FEUX DE FORÊTS ET RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES**

### Pilotes

- Services de l'État (préfecture, DDT, DREAL, rectorat...)
- Communes
- Intercommunalités

### Contributeurs

- Associations
- Acteurs et maîtres d'ouvrage publics et privés
- Experts techniques (CEREMA, BRGM)
- SDIS
- ONF
- Chambres consulaires
- Représentants des assureurs



### Mise en œuvre



2026 / 2030

Impact ★★ ★

Faisabilité ★★ ★

### Description de l'action



Informer la population via des réunions publiques, de la sensibilisation auprès des scolaires, des élus et des habitants



Mieux organiser la préparation et la gestion de crise, via notamment l'organisation d'exercices et la mise en place de systèmes d'alerte et de surveillance



Réduire la vulnérabilité à travers des diagnostics et travaux sur le patrimoine bâti et naturel



Prendre en compte le risque dans l'aménagement



Engager les entreprises dans la connaissance de leur vulnérabilité aux risques et dans la mise en œuvre d'actions de réduction de cette vulnérabilité pour assurer leur résilience et garantir leur assurabilité



### Indicateurs de suivi



- À définir en 2026



### Conditions de succès

- Disposer de financement pour études, diagnostics et travaux
- Réaliser des études pour améliorer la connaissance du risque
- Capitaliser et partager l'information entre les différents acteurs

### Besoins de court terme pour accélérer

- Disposer de moyens (financier et agents) pour travailler sur la communication sur les risques et développer la connaissance
- Capitaliser sur l'expérimentation prévention retrait-gonflement des argiles

Priorité  
d'adaptation

Adapter l'espace urbain afin de réduire l'exposition de la population aux fortes chaleurs

ACTION

## AMÉNAGER LES ESPACES PUBLICS DES VILLES ET VILLAGES POUR AMÉLIORER LE CADRE DE VIE ET PROTÉGER LES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES

### Pilotes

- Collectivités

### Contributeurs

- ADEME
- CAUE
- CEREMA
- CNFPT
- OFB
- ARS
- État (DDT)
- Observatoire régional de la santé
- Réseau Ville Aménagement Durable



### Mise en œuvre



2026 / 2030

Impact



Faisabilité



### Description de l'action



Réaliser un diagnostic territorial de vulnérabilité climatique et cartographier les populations vulnérables, îlots de chaleur, lieux rafraîchis et points d'eau



Aménager des villes pour lutter contre la chaleur : résorption des îlots de chaleur urbains, création d'îlots de fraîcheur, végétalisation, circulation de l'air, choix des matériaux, infiltration et évaporation d'eau, sobriété en eau, protection de la qualité de l'eau, etc.



Faire évoluer les documents de planification SCOT/PLUi (DOO, OAP, etc.) pour une meilleure intégration du changement climatique



Acculturer les acteurs du territoire (collectivités, bureaux d'études) aux principes de l'urbanisme favorable à la santé et de l'amélioration de la qualité de l'air



Élaborer un plan canicule à l'échelle de la collectivité

### Indicateurs de suivi



- À définir en 2026

### Conditions de succès

- Disposer d'un plan de financement national sur la santé environnementale
- Développer une ingénierie capable de porter le sujet de l'adaptation au changement climatique aux différentes grandes étapes de l'aménagement
- Sensibiliser et faire monter en compétences les acteurs (nouveaux élus 2026 et filières professionnelles « prescripteur/concepteur »)

### Besoins de court terme pour accélérer

- Proposer des formations adaptées aux besoins
- Valoriser la participation des populations dans l'élaboration des projets de territoire et des documents d'urbanisme

Priorité d'adaptation

Acculturer les populations et l'ensemble des acteurs du territoire aux risques liés au changement climatique et aux leviers mobilisables pour y faire face

## ACTION

### CONSOLIDER LA SURVEILLANCE ET AMÉLIORER LA CONNAISSANCE ET L'INFORMATION SUR LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LA SANTÉ

#### Pilotes

- ARS
- OFB

#### Contributeurs

- Collectivités
- État
- Établissements publics gestionnaires d'espaces naturels
- Acteurs de la santé (Observatoire régional de santé, Promotion Santé France, Santé Publique France, professionnels)



#### Mise en œuvre



2026 / 2030

Impact ★ ★ ★  
Faisabilité ★ ★ ★

#### Description de l'action



Renforcer la surveillance des zoonoses et maladies infectieuses



Développer des méthodes de quantification des impacts et des coûts sociaux des externalités



Prévenir et gérer les espèces à enjeux pour la santé humaine



Informier et former les professionnels de santé aux risques émergents liés au climat



Développer l'approche One Health (une seule santé pour les êtres vivants et les écosystèmes)



Mettre en place des actions de sensibilisation, d'éducation sanitaire et de communication visant à généraliser l'acculturation et favoriser l'action de tous



#### Indicateurs de suivi



- À définir en 2026

#### Conditions de succès

- Disposer d'un plan de financement national sur la santé environnementale
- Sensibiliser et permettre une montée en compétences des acteurs
- Décloisonner le fonctionnement des services

#### Besoins de court terme pour accélérer

- Assurer une mobilisation et une coopération entre services de l'État
- Mener une coordination renforcée des actions locales de gestion des espèces et des actions de mobilisation sociale

Priorité  
d'adaptation

Faire évoluer les systèmes de production agricoles et forestiers pour les rendre plus résilients face au changement climatique

ACTION

## PRÉSERVER ET AMÉNAGER LES ESPACES AGRICOLES



### Pilotes

- Chambre départementale d'agriculture
- Filières
- État (DRAAF)
- Conseil régional

### Contributeurs

- État (DDT, DDPP)
- INRAE
- OPA
- Collectivités
- Instituts techniques
- SAFER



### Mise en œuvre



2026 / 2030

Impact ★ ★ ★  
Faisabilité ★ ★ ★

### Description de l'action



Intégrer les nouveaux besoins concernant à la fois le bien-être des animaux (accès à l'eau, abris, haies, etc.) et le travail des éleveurs quant au pâturage et au parcours (chemins, échanges de parcelles, maintien de prairies et/ou prés-bois, etc.)



Penser et agir en termes de complémentarité entre les acteurs et les usagers (multi-usagers des espaces ou surfaces, multi-acteurs de territoires, amont-aval de filières, entre les agriculteurs et les usagers présents dans des espaces agricoles, etc.), face à des risques et objets de concurrence induits par le changement climatique

### Indicateurs de suivi



- À définir en 2026

### Conditions de succès

- Mobiliser et concerter au niveau d'organisation et de gouvernance le plus adéquat (commune/ intercommunalité, territoire AOP, etc.)
- Favoriser et accompagner le décroisement des points de vue (multi-usagers des espaces ou surfaces, multi-acteurs de territoires, amont-aval de filières, entre agriculteurs usagers et présents dans des espaces agricoles, etc.)

### Besoin de court terme pour accélérer

- Utiliser la qualité des données et analyses issues du travail mené dans le projet AP3C à l'échelle du Massif central, avec aussi la production de synthèses départementales pour inciter à la mobilisation



Priorité  
d'adaptation

Faire évoluer les systèmes de production agricoles et forestiers pour les rendre plus résilients face au changement climatique

**ACTION**

## AGIR CONTRE LE DÉPÉRISSEMENT DES FORÊTS

### Pilotes

- Acteurs forestiers

### Contributeurs

- Coopératives forestières
- Communes forestières
- Parcs naturels régionaux
- Services de l'État
- ADEME
- Associations
- Fédération des chasseurs



### Mise en œuvre



2026 / 2030

Impact ★★★★★  
Faisabilité ★★★★★

### Description de l'action



Diversifier la composition des peuplements en essences, en structure et en modes de gestion



Recourir à une sylviculture à couvert continu



Préserver et restaurer les sols forestiers



Améliorer les réseaux de surveillance pour protéger les forêts

### Indicateurs de suivi



- À définir en 2026

### Conditions de succès

- Élargir les cercles d'acteurs et décloisonner les manières de travailler pour les forêts publiques et privées
- Disposer de financements et d'ingénierie territoriale adaptée au contexte local
- Avoir les moyens de contrôle de la bonne application de la réglementation
- Sensibiliser et associer toute la chaîne de décisions et réussir l'appropriation des enjeux par les collectivités

### Besoin de court terme pour accélérer

- Tester de nouvelles pratiques, diversifier les actions et financer différentes innovations

# PUY DE DÔME



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Maquettage et design : mission communication - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Avril 2026

Ce document est téléchargeable sur :

[www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)